



COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE LA MUNICIPALITE

Fonctionnement

L'exercice 2017 prévoit des recettes totales pour Fr. 9'893'100.00, en hausse de Fr. 392'600.00 par rapport au budget 2016 et en baisse d'environ Fr. 1'071'600.00 par rapport aux comptes 2015 (cette diminution est principalement due à une estimation prudente des rentrées pour le dépôt des matériaux des Grands-Clos).

En comparaison du budget 2016, certains postes fluctuent comme l'augmentation des charges du personnel administratif + Fr. 210'000.00 dû à la croissance du nombre d'employés, la suppléance en lien avec le départ à la retraite de collaborateurs. Les ventes d'énergie de la nouvelle centrale de Châble III améliorent les recettes, dans l'attente de l'octroi de la RPC.

Il convient de relever que nos services d'eau potable, de traitement des eaux usées et de traitement des déchets ne sont pas autofinancés. Cette situation est liée aux amortissements des importants investissements consentis dans ces domaines.

Une refonte de nos règlements d'eau potable et eaux usées sera à envisager afin de garantir l'autofinancement. Concernant la taxe au sac, un nouveau règlement sera soumis à la population cette année encore, pour entrer en vigueur en principe au 01.01.2018.

Les recettes fiscales sur les personnes physiques (revenu et fortune) seront globalement stables (+ Fr. 65'000.00 par rapport aux comptes 2015) et légèrement supérieures en regard du budget 2016 (+ Fr. 130'000.00) et sont toujours influencées par les décisions prises par le Grand Conseil. L'augmentation du nombre de contribuables sur notre commune au vu des constructions actuelles devrait pouvoir compenser en grande partie ces allègements fiscaux. Nous restons prudents dans l'estimation globale des recettes des personnes morales en nous basant à +/- Fr. 30'000.00 près sur les mêmes montants qu'au budget 2016 et aux comptes 2015.

Les finances et impôts représentent le gros des revenus avec 68.6% du total; suivent la protection et l'aménagement de l'environnement (12.7%) et l'économie publique (10.3%).

En regard, les charges estimées à Fr. 8'976'600.00 sont en augmentation de près de Fr. 500'000.00 par rapport au budget 2016. Cette variation est notamment liée à l'augmentation des charges de personnel précitées ; la facture nette d'aide sociale est en continuelle progression (+ Fr. 45'000.00 au budget 2016).

Les charges de fonctionnement relevant du contrôle strictement communal sont maîtrisées. L'enseignement et la formation représentent toujours la 1^{ère} source de dépenses de fonctionnement (20.2%); suivent la protection et l'aménagement de l'environnement (services autofinancés y compris) avec 18.2% des dépenses et l'administration générale (14.0%).

La marge d'autofinancement s'élève donc à Fr. 916'500.00, en légère baisse par rapport au budget 2016, et quasiment conforme à notre objectif de marge d'autofinancement annuelle de minimum 1 million de francs. A titre de comparaison, une marge d'autofinancement de Fr. 1'023'100.00 était inscrite au budget 2016 alors que le montant de Fr. 2'518'460.00 ressortait des comptes 2015.

Les amortissements comptables ordinaires s'élèvent à Fr. 2'036'000.00. Ils représentent un minimum de 10% du patrimoine administratif comme la loi l'exige. S'ajoutent à ce montant des amortissements extraordinaires de Fr. 454'000.00.

Si l'on retranche les amortissements comptables précités de la marge d'autofinancement prévisible, le budget sous revue présente une perte de Fr. 1'573'500.00 pour l'exercice 2017, par rapport à une perte de Fr. 1'341'400.00 inscrite au budget 2016 et au bénéfice de Fr. 461'552.60 ressortant des comptes 2015. Cette perte diminuera d'autant notre fortune qui devrait s'établir aux environs de 11 millions.



Investissements

Le budget 2017 laisse apparaître une somme d'investissements nets de Fr. 3'700'000.00 (Fr. 5'296'500.00 prévus au budget 2016 et Fr. 3'374'907.45 aux comptes 2015); il met l'accent sur la protection de l'environnement pour plus de 1,5 millions ; nous profitons notamment de synergies avec les projets de turbinage d'Eusin et de l'Avançon pour renouveler et améliorer les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, et également poursuivre la mise en place du séparatif pour les eaux de surface. Dans ce même chapitre comptable figurent la première phase de mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets ainsi que les études en lien avec l'aménagement du territoire.

Au chapitre de l'économie publique (un peu plus de 1,3 million brut), Fr. 200'000.00 sont prévus pour l'acquisition conditionnelle d'actions de Télé-Torgon SA, l'augmentation du capital-actions de la société Avançon Energie SA pour Fr. 540'000.00, la première phase de la construction de la centrale de turbinage des eaux d'Eusin pour Fr. 470'000.00.

Concernant les bâtiments communaux, nous pouvons relever la transformation intérieure de la Maison de commune pour Fr. 250'000.00, de même que le remplacement du chauffage du bâtiment scolaire et des fenêtres de l'appartement du concierge pour un total de Fr. 300'000.00.

Un montant de Fr. 200'000.00 devrait être engagé pour le goudronnage de diverses routes, ainsi que Fr. 150'000.00 pour l'aménagement et l'homologation de pistes VTT.

L'ensemble de ces investissements ne devrait pas engendrer de coûts induits importants, ni pénaliser notre objectif de marge d'autofinancement.

L'insuffisance de financement des investissements devrait s'élever à Fr. 2'783'500.00 (en comparaison à Fr. 4'273'400.00 au budget 2016 et à Fr. 856'447.40 aux comptes 2015). Par conséquent, nous serons contraints de recourir à l'emprunt afin de financer ces projets. Il convient de rappeler que ceci ne constitue pas un handicap pour les finances communales, puisque notre commune était sans dette nette, mais au contraire avec une fortune nette de Fr. 120.00 par habitant au 31.12.2015 ; cet élément est néanmoins à pondérer du fait des emprunts auxquels la commune a dû recourir en 2016.

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET DE LA BOURGEOISIE

L'exercice 2017 prévoit dans les comptes de fonctionnement des recettes totales pour Fr. 106'300.00 et des charges estimées à Fr. 155'600.00, d'où un excédent de dépenses de fonctionnement de Fr. 49'300.00.

Il convient de rappeler que divers montants sont mis en réserve pour certaines dépenses (par exemple l'entretien des routes forestières et d'alpages et les dégâts dus aux intempéries) sans qu'ils ne soient forcément engagés durant l'année.

L'exercice 2017 ne prévoit pas de dépenses de fonctionnement particulières hormis celles généralement prévues pour l'entretien des chalets et routes d'alpage, de même que la part à charge de la Bourgeoisie concernant la réfection de la route de Savalène (Fr. 15'000.00 net).

Après déduction des amortissements comptables, l'exercice 2017 pourrait se solder par une perte de Fr. 53'300.00, soit en légère augmentation par rapport au budget 2016.

Il convient de relever au chapitre des investissements l'augmentation du capital-actions de la société Avançon Energie SA, dont le financement de Fr. 45'000.00 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire bourgeoise.

Le Conseil Communal ainsi que la Commission des Finances recommandent aux citoyennes et citoyens d'accepter les budgets 2017 de la Municipalité et de la Bourgeoisie tels que présentés.

LE CONSEIL COMMUNAL